

002027
ONSSA/DCPV/DPV/SPPV

- 6 AVR 2015

Rabat, le

A

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES TRANSITAIRES
AGREES EN DOUANE AU MAROC
-CASABLANCA-**

Objet: Apparition d'une maladie bactérienne dangereuse sur cultures d'olivier en Italie

Dans le cadre de la veille phytosanitaire entreprise par l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), visant la prévention et la gestion des risques phytosanitaires inhérents à la production végétale, et suite à l'apparition en Italie dans la région de Lecce (Sud Est) de la maladie de Pierce, due à la bactérie *Xylella fastidiosa*, le risque de son introduction au Maroc par le biais de l'importation des plants des espèces hôtes ne peut être écarté.

La bactérie, a provoqué en Italie des dessèchements sur feuilles et des symptômes de dépérissement rapide sur 38.000 hectares d'oliviers. Des attaques sont aussi observées sur amandiers, chênes et lauriers roses. Elle est connue comme parasite dangereux qui a fortement touché les vignobles californiens dans les années 1990. Elle est responsable de la maladie de la chlorose variégée des agrumes au Brésil à la fin des années 1980. Cette bactérie est signalée aux USA, au Canada, en Argentine, en Costa Rica, Brésil, en Inde et au Taïwan. Il s'agit d'une maladie fortement épidémique pouvant être transmise par le matériel végétal de multiplication et par de nombreux insectes vecteurs. Aucun moyen de lutte curative contre cette bactérie phytopathogène n'est actuellement connu.

Aussi, et vu l'importance et la rapidité de l'extension de la maladie en Italie et de sa gamme d'hôtes, l'ONSSA, a suspendu à titre de précaution, l'importation de l'Italie des plants des espèces hôtes de la maladie (olivier, agrumes, rosacées à noyau, vigne, lauriers rose, chênes,.....etc).

Compte tenu du risque potentiel d'introduction de cette bactérie au Maroc je vous saurai gré des démarches que vous voudriez bien prendre pour informer l'ensemble des transitaires, membre de votre association ainsi que les importateurs des plants de la mesure prise.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées *AS*



Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires
M. Ahmed BENTOUHAMI